

UNIVERSITÉ DE MONCTON

100^e réunion du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 7 avril 1990

10 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Richard Savoie, président
 Donald Aubé
 Louis-Philippe Blanchard
 Léone Boudreau-Nelson
 Paul L. Bourque
 Édèse Bujold
 Robert Chiasson
 Anne Church
 Gérald Clavette
 Aubin Doiron
 Marcelle Fafard-Godbout
 Georgio Gaudet
 Gérald Goguen
 Fernand Landry
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc

PRÉSENTS

Gary Long
 Antonine Maillet
 Estelle Mongeau
 Yvon Ouellette
 Marie-France Pelletier
 Anna Rail
 Jacques Robichaud
 Norman Roy
 Laurier Thibault
 Paul-Émile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Yvan Bastien et Marcel R. Comeau**TABLE DES MATIÈRES**

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-891209	5

8.	AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
8.1	R: 19-CGV-891209, Parité salariale	5
8.2	R: 20-CGV-891209, Parité salariale	5
8.3	R: 23-CGV-891209, Parité salariale	5
8.4	R: 33-CGV-891209, Médailles d'honneur	5
8.5	R: 35-CGV-891209, Postes à mandat du CUS et du CUSLM	6
8.6	R: 37-CGV-891209, Comité pour étudier les implications d'un changement au règlement 38	6
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-900126, CEX-900224 et CEX-900323	6
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	6
10.1	CEX-900126	6
10.2	CEX-900224	6
10.21	CUSLM: vente d'un terrain	6
10.22	CUM: nomination	7
10.3	CEX-900323	7
10.31	Rapport du Comité conjoint MESF - U de M	7
10.32	Département d'administration publique	7
10.33	Règles pour la création - abolition de cours réguliers du 1er cycle	8
10.34	Nouveau programme: LLB-MBA	8
10.35	Nouveau programme: Certificat d'éducation des adultes	8
10.36	Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens, du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton	9
10.37	Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton	9
10.38	CUS: congé sans solde	10
10.39	CUM: congés sans solde	10
10.40	CUM: congés sabbatiques reportés	10
10.41	Comité consultatif de sélection du vice-recteur du CUS	10
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-900224	10
12.	SUIVI DU SÉNAT SAC-900308	11
13.	AVIS DE RÉOLUTION: NOMINATIONS	11
13.1	Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	11
13.2	Vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires étudiantes .	12
13.3	Doyen de la Faculté des arts	12
13.4	Doyen de la Faculté des sciences et de génie	12
13.5	Doyen de la Faculté des sciences sociales	13
13.6	Directeur de l'École des sciences forestières	13
13.7	Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche	13
13.8	Directrice générale de l'Éducation permanente et Vice-recteure adjointe à l'enseignement et à la recherche ...	14
14.	STATUTS ET RÈGLEMENTS: ARTICLE 38	15
15.	BUDGET 1990-91	16
16.	RAPPORT MESF - U DE M	17

17.	PRÊTS ÉTUDIANTS: FRAIS ADMINISTRATIFS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	17
18.	RAPPORT DU RECTEUR	18
19.	EFFECTIF ÉTUDIANT 1989-1990	18
20.	AFFAIRES NOUVELLES	16
	20.1 Réception d'un avis de motion	18
	20.2 Processus de sélection du recteur	18
21.	PROCHAINE RÉUNION	19
22.	CLÔTURE	19
	ANNEXES	20
	ANNEXE A: Procès-verbal CCJ-900224	21
	ANNEXE B: Article 38 des Statuts et règlements	25
	ANNEXE C: Considérations sur une modification proposée à l'article 38 des Statuts et règlements	26
	ANNEXE D: Budget 1990-91	44
	ANNEXE E: Rapport MESF - U de M	67
	ANNEXE F: Rapport du Recteur	68
	ANNEXE G: Effectif étudiant 1989-90	73
	ANNEXE H: Avis de motion	94

8.5 R: 35-CGV-891209: Postes à mandats du CUS et du CUSLM

Cette question revient à la rubrique 14.

8.6 R: 37-CGV-891209: Article 38 des Statuts et règlements

Cette question revient à la rubrique 14.

9. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-900126, CEX-900224 ET CEX-900323

R: 04-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

"Que les procès-verbaux CEX-900126, CEX-900224 et CEX-900323 soient reçus."

Vote unanime ADOPTÉ.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

10.1 CEX-900126

Rien à relever.

10.2 CEX-900224

10.21 CUSLM: vente d'un terrain

P: 05-CGV-900407

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul Lavoie

"Que le Président du Conseil forme un comité afin d'étudier si la recommandation du Comité exécutif est pour le bien du CUSLM."

Après discussion, Gary Long et Paul Lavoie retirent leur proposition.

R: 06-CGV-900407

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Paul Lavoie

"Que /e Président du Conseil des gouverneurs forme un comité pour étudier la question de vente de terrain au CUSLM et que ce comité fasse rapport à la réunion de juin 1990."

Il faudra que la composition assure la représentation des étudiants-es. Monsieur le Président assure qu'il en tiendra compte.

Vote unanime ADOPTÉ.

10.22 CUM: nomination

R: 07-CGV-900407

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Fernand Landry

"Que Philippe Doucet soit nommé directeur par intérim du Département de science politique pour la période allant du 1er mai 1990 au 31 décembre 1990."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.3 CEX-900323

10.31 Rapport du Comité conjoint MESF - U de M

Cette question est référée à la rubrique 16.

10.32 Département d'administration publique

Léonard J. LeBlanc explique.

R: 08-CGV-900407

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Gérald Goguen

"Que le Conseil appuie la création d'un département d'administration publique regroupant les professeurs et professeures qui enseignent principalement des cours d'administration publique (cours AP) et les étudiants et étudiantes inscrits à l'un ou l'autre des programmes d'administration publique;

Que le Conseil reconnait le caractère pluridisciplinaire du nouveau Département;

Que ce nouveau Département soit rattaché à la Faculté des études supérieures et de la recherche et que son statut soit révisé d'ici trois ans;

Que les structures et les modalités de fonctionnement du nouveau Département soient telles que présentées dans le rapport du Comité ad hoc;

À la section III du rapport, 5B; ajouter à la composition du Comité des programmes d'administration publique: le directeur général de l'Éducation permanente ou son délégué."

Vote Pour 23 Contre 1 Abstention 0 ADOPTÉ.

R: 09-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Goguen

"Que la date de création du Département d'administration publique soit le 1er juin 1990."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.33 Règles pour la création - abolition de cours réguliers du 1er cycle

Léonard J. LeBlanc explique.

R: 10-CGV-900407

Il est proposé par Léone Boudreau-Nelson et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que les règles actuelles pour la création - abolition de cours réguliers de 1^{er} cycle soient remplacées par les règles présentées à la section 2 du rapport du CPR incluant les changements suivants:

- 1) Qu'au paragraphe 4), dans le cas des programmes de majeure et mineure, la limite soit fixée à 90 au lieu de 80 (cf. recommandations du CCJ);
 - 2) Qu'au paragraphe 5), dans le cas des programmes de mineure seulement, la limite soit fixée à 60 au lieu de 48 (cf. recommandations du CCJ);
 - 3) Qu'au paragraphe 6), 2^e ligne le mot "seulement" soit biffé;
 - 4) Qu'au paragraphe 7), 3^e ligne, après le mot programme, les mots suivants soient ajoutés entre parenthèses "cf. la définition présentée au paragraphe 6) ci dessus".
5. Que le Sénat académique, sur recommandation de son Comité des programmes et nonobstant les règles recommandées et les changements proposés, puisse créer ou maintenir jusqu'à 30 crédits de cours en sus des limites établies pourvu que les ressources déjà en place soient suffisantes pour offrir ces cours.

Que les programmes interdisciplinaires de baccalauréat avec majeure (eg. majeure en information-communication) soient traités comme les programmes spécialisés (ex. les paragraphes 6) et 7) ci-dessous)."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.34 Nouveau programme: LLB-MBA

Léonard J. LeBlanc explique.

R: 11-CGV-900407

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que le nouveau programme LLB-MBA soit créé."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.35 Nouveau programme: Certificat d'éducation des adultes

Léonard J. LeBlanc explique.

R: 12-CGV-900407

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Antonine Maillet

"Que le nouveau programme de Certificat d'éducation des adultes soit créé."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.36 Régime de rentes du personnel de soutien, des techniciens, du personnel administratif et professionnel de l'Université de Moncton

Louis Malenfant explique.

R: 13-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Anne Church

"Que l'avenant 14 permettant à tout nouvel employé entrant au service de l'employeur d'avoir le choix de participer au régime de rentes dès le premier jour du mois coïncidant avec ou suivant immédiatement la date d'engagement, ou d'attendre à la date à laquelle il a terminé une période continue d'un (1) an de service pourvu qu'il n'ait pas, dès lors, atteint l'âge de soixante-quatre (64) ans, soit adopté."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 14-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

"Que le Recteur soit autorisé à signer, au nom de l'Université, les accords réciproques de transfert de pensions entre le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.37 Régime de rentes des professeurs et bibliothécaires de l'Université de Moncton

R: 15-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Goguen

"Que le Recteur soit autorisé à signer, au nom de l'Université, les accords réciproques de transfert des pensions entre le Gouvernement du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.38 CUS: congé sans solde

R: 16-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jacques Robichaud

"Conformément à l'article AS 4 de l'entente collective en vigueur entre l'Université et l'APCUS, et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde d'un an soit accordé au professeur Marcel Duguay à compter du 1er mai 1990 jusqu'au 30 avril 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.39 CUM: congés sans solde

R: 17-CGV-900407

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Léone Boudreau-Nelson

"Conformément à l'article 16.11 de la convention collective entre l'ABPUM et l'Université, et tenant compte des objectifs visés par cet article, qu'un congé sans solde d'une année soit accordé aux professeurs Roland Viger, Richard Gibson et Néré St Amand."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.40 CUM: Congés sabbatiques reportés

R: 18-CGV-900407

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Gérald Clavette

"Que le congé sabbatique accordé aux professeurs Rodrigue Landry, Michel Massièra et Peter Beninger soit reporté d'une année, soit au 1er juillet 1991."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.41 Comité consultatif de sélection du vice-recteur du CUS

Monsieur Blanchard explique qu'il y a donné suite et que tout est dans l'ordre. C'est une décision du Comité exécutif, selon lui.

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-900224 (Voir l'annexe A)

R: 19-CGV-900407

Il est proposé par Paul Lavoie et appuyé par Fernand Landry

"Que le procès-verbal CCJ-900224 soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 26-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Goguen

"Que Victorin Mallet soit nommé doyen de la Faculté des sciences et de génie pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1995."

Vote unanime ADOPTÉ.

13.5 Doyen de la Faculté des sciences sociales

Les membres du Comité de sélection étaient Fettene Befekadu, Michel St-Louis, John Tivendell, Chantal Villeneuve et Léonard J. LeBlanc (président).

R: 27-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Gérald Clavette

"Que Ronald C. LeBlanc soit nommé doyen de la Faculté des sciences sociales pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1995."

Vote unanime ADOPTÉ.

13.6 Directeur de l'École des sciences forestières

Les membres du Comité de sélection étaient Lise Caron, Guy Caron, Edgar Robichaud, Richard Tardif et Léonard J. LeBlanc (président).

R: 28-CGV-900407

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Anne Church

"Que Roland G. LeBel soit nommé directeur de l'École des sciences forestières pour un deuxième mandat régulier de cinq ans, soit du 1er juillet 1990 au 30 juin 1995."

Vote unanime ADOPTÉ.

13.7 Doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche

La procédure est un peu différente. Il y a eu une consultation systématique. Il y avait trois candidatures; une seule de l'intérieur. Les deux de l'extérieur ont été éliminées. Il s'agit d'une recommandation sur division. Les membres du Comité de sélection étaient les suivants: Jean Ladouceur, Sylvie Normandeau, Samuel Arseneault, Lucie Ouellette et Léonard J. LeBlanc (président).

R: 29-CGV-900407

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Dollard LeBlanc

"Que Christophe Jankowski soit nommé doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche pour un deuxième mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1990 au 30 juin 1995."

Je ne connais pas les personnes, mais on a toujours éliminé les gens de l'extérieur. Ou bien on ne peut attirer les gens de l'extérieur, ou le système décourage les bonnes candidatures de l'extérieur, ou on les élimine à cause de sa complexité.

VRER: J'arrive à conclure que les gens se désintéressent de ces postes. Les candidatures de l'extérieur étaient très faibles.

Si le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, après deux mandats, dit que les candidatures ne tombent pas du ciel, il faut se poser des questions. C'est un milieu où il doit y avoir du renouvellement.

En écoutant les critères, il n'y a pas un premier ministre qui pourrait y répondre. C'est un idéal qu'on présente. Il faudrait examiner cela. Il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de candidatures.

Lorsqu'on demande une vaste expérience dans le domaine universitaire, cela fait reculer tout le monde.

Vote unanime ADOPTÉ.

13.8 Directrice générale de l'Éducation permanente et Vice-recteure adjointe à l'enseignement et à la recherche

Léonard J. LeBlanc explique que le Comité a reçu quatre candidatures de l'extérieur, lesquelles ont toutes été éliminées. La procédure utilisée s'inspire de celle du doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche. Les membres du Comité de sélection étaient: Rachelle Gallant-Bourgeois, Ronald C. LeBlanc, Lise Dubois, Jeannette Doucet, Armand Caron et Léonard J. LeBlanc (président).

R: 30-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Lavoie

"Que Marielle Préfontaine soit nommée directrice générale de l'Éducation permanente et vice-recteure adjointe à l'enseignement et à la recherche pour un deuxième mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 1990 au 30 juin 1995."

Vote unanime ADOPTÉ.

Recteur: Concernant les deux postes de vice-recteur, je veux vous informer que nous n'avons reçu aucune candidature de femme.

VRER: Pour les autres postes, nous n'avons reçu qu'une seule candidature féminine.

Il y a beaucoup de temps de consacrer pour la reconduction de mandat. Il faudrait simplifier le processus de consultation.

Président: Il faudrait inscrire cela à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil. C'est compliqué, je propose qu'on revienne à la fin afin de trouver une formule,. Cela crée un climat malsain. Il faut que ça se règle une fois pour toutes.

On n'a pas de formule d'évaluation. Il y a un gros malaise. Il va falloir changer cela.

R: 31-CGV-900407

Il est proposé par Marcelle Fafard-Godbout et appuyé par Anna Rail

"Que soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion de septembre: la réévaluation de la procédure et l'évaluation des cadres à l'Université de Moncton."

Vote Pour 23 Contre 0 Abstention 1 ADOPTÉ.

La nomination du directeur de l'École de génie est reportée à la réunion de juin 1990.

PAUSE 15 h 30
REPRISE 15 h 45

14. STATUTS ET RÈGLEMENTS: ARTICLE 38 (Voir les annexes B et C)

P: 32-CGV-900407

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Anna Rail

"Que l'article 38 (Durée des mandats des officiers) soit amendé de façon à se lire pour le vice-recteur de constituante: cinq ans, renouvelable."

- On n'a pas eu le temps de lire le rapport de Maître Savoie. Est-on obligé de décider aujourd'hui?
- Cette proposition aurait dû être faite en 1988. Présentement le processus de sélection d'un vice-recteur du CUS est en marche. Si l'on nomme quelqu'un pour les centres du Nord, on le nomme jusqu'à sa retraite? Il faut qu'il y ait renouvellement et une limite.
- On est rendu à un temps crucial pour le CUS. C'est la plus petite constituante et il faut assurer la continuité des dossiers.
- Comme il s'agit d'une petite constituante, il pourrait y avoir un compromis: pour des cas exceptionnels, pour le besoin de continuité, un troisième mandat pourrait être envisagé si la Charte le permet. Quand je propose cela, ce n'est pas pour protéger un individu, mais plutôt pour protéger Shippagan.
- On devrait reconduire pour deux ans les deux personnes. Ce qui donnerait une année complète pour étudier cette question.
- Recteur: L'université n'est pas insensible à la situation de la personne en cause. Ce n'est pas un délai de trois mois, mais de quinze mois qu'il a eu, incluant une année sabbatique.
- Il est normal qu'on garantisse l'embauche de l'individu dans le réseau. Avant de prendre une décision, il faut avoir le temps de réfléchir.
- Malenfant: On a discuté avec Monsieur Rioux depuis trois ans de l'éventualité que l'Université s'engage à lui trouver un travail au CUS. Mais ce n'est pas facile étant donné la taille du CUS. L'offre est là.
- Il est difficile de voir qu'il soit limité au CUS; il pourrait aller ailleurs dans le réseau.

- Il y a le problème d'attirer des candidatures. Qui va appliquer à un poste de vice-recteur ou de DSP à Shippagan?
- Si on regarde avec objectivité la question, le processus de sélection est en marche. Est-ce qu'on manque d'honnêteté envers les candidats qui ont postulé? Est-ce que cela n'affectera pas notre crédibilité?
- Plusieurs membres n'ont pas eu ^{II} temps de lire le rapport. Il est difficile de se prononcer.
- Président: La solution serait de voter ou de tabler la

proposition.

R: 33-CGV-900407

Il est proposé par Georgio Gaudet et appuyé par Paul Lavoie

"Que la proposition soit déposée jusqu'à la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs en juin prochain."

Vote Pour 17 Contre 4 Abstentions 2 ADOPTÉ.

Président: Ce sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Recteur: Si vous n'avez reçu le document que ce matin, c'est que j'étais absent. Ce travail est très intéressant.

R: 34-CGV-900407

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Gérald Clavette

"Que /e rapport intitulé Considérations sur une modification, proposée à l'article 38 des Statuts et règlements soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

R: 35-CGV-900407

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Anna Rail

"Que le processus de sélection du vice-recteur du Centre universitaire de Shippagan soit suspendu jusqu'à la réunion du Conseil des gouverneurs du mois de juin prochain."

Vote Pour 21 Contre 1 Abstentions 2 ADOPTÉ.

15. BUDGET 1990-91 (Voir l'annexe D)

Médard Collette explique le projet de budget 1990-91.

La discussion qui s'ensuit touche les rubriques suivantes:

- L'augmentation des droits de scolarité et autres frais;
- Le régime de prêts-bourses;

du gouvernement fédéral dans la question de l'imposition de frais administratifs de 3% sur les prêts étudiants.

Qu'il soit de plus résolu qu'un communiqué de presse soit émis immédiatement dans les médias de la Province afin de faire état des positions prises par /e Conseil des gouverneurs face à cette question."

Vote unanime ADOPTÉ.

18. RAPPORT DU RECTEUR (Voir l'annexe F)

R: 39-CGV-900407

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le rapport du Recteur soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

19. EFFECTIF ÉTUDIANT 1989-1990 (Voir l'annexe G)

R: 40-CGV-900407

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le rapport «Effectif étudiant 1989-1990» soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 Réception de l'avis de motion
(Voir l'annexe G)

R: 41-CGV-900407

Il est proposé par Paul L. Bourque et appuyé par Yvon Ouellette

"Que l'avis de motion, dans le but de modifier la composition des comités dont fait partie le Chancelier, soit reçu."

Vote unanime ADOPTÉ.

Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

20.2 Processus de sélection du recteur

À la demande d'un membre, Monsieur le Président résume le travail fait par le Comité consultatif depuis la dernière réunion du Conseil.

Monsieur le Président informe les membres que les personnes suivantes feront partie du Comité pour étudier la question des terrains au CUSLM: Laurier Thibault, président, Paul Lavoie, Marie-France Pelletier et Marcelle Fafard-Godbout; Normand Carrier et Médard Collette agiront comme personnes ressources.

21. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 9 juin à 9 h au Centre universitaire de Shippagan.

22. CLÔTURE

R: 42-CGV-900407

Il est proposé par Yvon Ouellette

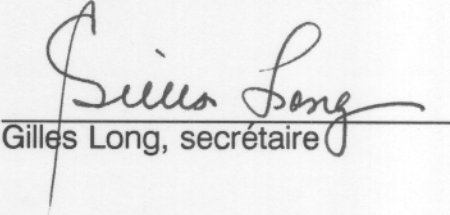
"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 20 h.

Contresigné le _____

Richard Savoie, président



Gilles Long, secrétaire